



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

INFOTEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

INFOTEL

Société anonyme
RCS : PARIS N°317 480 135

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société INFOTEL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INFOTEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires sur les prestations au forfait

Risque identifié

Comme exposé dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe exerce son activité « Services » au travers notamment de contrats au forfait, qui se déclinent généralement en une succession de tâches et travaux de courte durée, avec un engagement en termes de prix, de conformité et de délai (centres de services notamment).

Pour les contrats au forfait réalisés sur plusieurs années, notamment les centres de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé, conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », au fur et à mesure du transfert du contrôle de la prestation réalisée.

Pour les contrats de services à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services, le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière distincte pour chaque obligation de performance identifiée quand le contrôle des services est transféré au client. Le chiffre d'affaires comptabilisé dépend de l'estimation du prix total de la transaction et de son allocation aux différents éléments du contrat.

Le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet. Une estimation incorrecte des coûts estimés et de l'avancement des contrats serait de nature à fausser les montants de chiffre d'affaires et de marge comptabilisés.

Nous avons considéré que la mesure de l'avancement sur les contrats au forfait constituait un point clé de l'audit dans la mesure où (i) ces contrats représentent une part significative du chiffre d'affaires consolidé, (ii) l'avancement et les coûts estimés sur ces contrats sont fondés sur des hypothèses opérationnelles et (iii) leur estimation a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires et de la marge comptabilisés dans les comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires au forfait.

Nous avons sélectionné un échantillon de contrats sélectionnés aléatoirement, pour lesquels :

- Nous avons rapproché les données issues de l'application de suivi opérationnel avec la comptabilité ;
- Nous avons obtenu les éléments justificatifs de niveaux de production enregistrés dans l'application de suivi opérationnel ;
- Nous nous sommes entretenus avec certains responsables opérationnels afin de comprendre comment ils ont déterminé le reste à produire et le degré d'avancement du contrat sur lesquels se fonde la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge ;

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'entité INFOTEL par l'assemblée générale du 7 décembre 2011 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 26 mai 2010 pour le cabinet CONSTANTIN ASSOCIES.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet CONSTANTIN ASSOCIES dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 24 avril 2025

Signé par :

CA43537EE7A64B8...

Isabelle MASSA

Associée

Constantin Associés

Paris La Défense, le 24 avril 2025

DocuSigned by:

CE5C0996D52E434...

Cécile REMY

Associée

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Écarts d'acquisition	1	14 220	13 519
Droits d'utilisation	2	24 455	29 520
Immobilisations incorporelles	2	9 032	8 047
Immobilisations corporelles	3	3 886	5 050
Autres actifs financiers	4	16 894	16 449
Titres mis en équivalence	5	117	0
Actifs d'impôts différés	8	2 690	2 747
ACTIFS NON COURANTS		71 295	75 331
Clients	6	65 233	71 913
Autres créances	6	9 804	10 658
Actifs d'impôts exigibles	9 - 13	0	1 075
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	109 897	96 906
ACTIFS COURANTS		184 933	180 552
TOTAL ACTIF		256 228	255 883

PASSIF <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	10	2 774	2 756
Réserves liées au capital		7 592	7 590
Réserves et résultat consolidés		113 806	107 537
Actions propres		- 401	- 124
CAPITAUX PROPRES GROUPE		123 771	117 759
Intérêts minoritaires		564	121
CAPITAUX PROPRES		124 335	117 880
Dettes financières	11	4 295	332
Dettes locatives non courantes		21 183	26 681
Provisions	12	5 309	4 534
Passifs d'impôts différés	8	11	37
PASSIFS NON COURANTS		30 798	31 585
Dettes locatives courantes		5 582	5 258
Fournisseurs	13	26 638	29 023
Autres dettes	13	68 367	72 137
Passifs d'impôts exigibles	9 - 13	507	-
PASSIFS COURANTS		101 095	106 418
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		256 228	255 883

1.2. COMPTE DE RESULTAT ET ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2.5.6	294 823	307 547
Achats consommés	14	(361)	(224)
Charges de personnel	15	(130 233)	(127 377)
Charges externes	14	(124 674)	(140 103)
Impôts et taxes		(4 770)	(4 809)
Dotations aux amortissements		(9 770)	(10 170)
Dotations et reprises aux provisions		(428)	(34)
Autres produits et charges courants		52	42
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		24 638	24 874
Autres produits et charges non courants		-	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		24 638	24 874
Produits financiers	16	3 358	1 800
Charges financières	16	(2 340)	(1 110)
RÉSULTAT FINANCIER	16	1 018	689
Charge d'impôt sur le résultat	17	(6 803)	(7 051)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		58	0
RÉSULTAT NET avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		18 912	18 512
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		18 912	18 512
dont part du groupe		18 485	18 073
dont intérêts minoritaires		427	439

Résultat net par action – part du groupe	18	2,67	2,62
Résultat net dilué par action - part du groupe	18	2,65	2,61

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	18 912	18 512
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1	(8)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	18 913	18 504
dont part du groupe	18 398	18 405
dont intérêts minoritaires	515	459

1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	18 912	18 512
Dotations nettes aux amortissements et provisions	9 931	10 486
Coûts des avantages accordés	1 924	2 620
Plus ou moins-values de cession	(2)	(0)
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(58)	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	30 707	31 619
Coût de l'endettement financier net	(1 018)	(689)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6 803	7 051
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔTS	36 492	37 980
Impôts versés	(5 181)	(8 974)
Variation du BFR lié à l'activité	4 287	(2 858)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	35 598	26 149
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 077)	(4 393)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	0
Acquisitions d'immobilisations financières nettes des cessions	(436)	(56)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Acquisition titres	(698)	(4 129)
Incidences des variations de périmètre		102
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(5 209)	(8 475)
Augmentation de capital (y compris souscription options)		
Rachats et reventes d'actions propres	(309)	53
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(13 864)	(13 776)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	(87)	(350)
Intérêts nets versés (y compris contrat de location financement - note 15)	1 018	689
Dette locative		
Remboursement dette locative	(5 285)	(5 280)
Remboursement emprunt	1 052	67
Autres flux liés à des opérations de financement	(97)	(56)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(17 572)	(18 653)
Incidence des variations des cours des devises	175	81
Variation de trésorerie nette	12 991	(898)
Trésorerie à l'ouverture	96 906	97 804
Trésorerie à la clôture	109 897	96 906

1.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	2 756	7 590	-179	103 516	113 682	2 013	115 696
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	0			0	0		0
Affectations en réserves		0		0	0		0
Opérations sur titres autodétenus			55	(2)	53		53
Dividendes				(13 776)	(13 776)	(350)	(14 126)
Résultat net de l'exercice				18 073	18 073	439	18 512
Variation Actuarielle				(77)	(77)	(0)	(77)
Variation des écarts de conversion				49	49	20	69
Attributions des actions gratuites				2 620	2 620	0	2 620
Autres / Variation de périmètre				(2 866)	(2 866)	(2 002)	(4 867)
Capitaux propres au 31 décembre 2023	2 756	7 590	(124)	107 537	117 759	121	117 880
Variation de capital et exercice d'options de souscription d'actions	18			(18)	0		0
Affectations en réserves		2		0	2	0	2
Opérations sur titres autodétenus			(277)	(33)	(309)		(309)
Dividendes				(13 864)	(13 864)	(87)	(13 951)
Résultat net de l'exercice				18 485	18 485	427	18 912
Variation Actuarielle				(180)	(180)	0	(180)
Variation des écarts de conversion				93	93	88	181
Attributions des actions gratuites				1 924	1 924		1 924
Autres / Variation de périmètre				(144)	(144)	16	(128)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	2 774	7 592	(401)	113 806	123 771	564	124 335

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Infotel SA (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France.

La société **Infotel** exerce principalement une activité de développement et de commercialisation de logiciels et de maintenance de ces logiciels de même que ses filiales : Infotel Corporation et Insoft Infotel Software GmbH. Ses filiales Infotel Conseil, Infotel Monaco, OAIO, Coach'is, Infotel Consulting UK, Infotel IT Consulting, Infotel Canada, Groupe Adaming Maroc et sa participation Altanna exercent une activité de prestations de services informatiques.

Les états financiers consolidés de la société comprennent la Société, ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »), et sa participation.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers. Sauf indication contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros, l'euro correspondant à la monnaie de présentation du Groupe.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 23 avril 2025 selon le principe de continuité d'exploitation ; ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. BASE DE PREPARATION

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du Parlement européen du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du groupe Infotel clos le 31 décembre 2024 sont établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024 sont conformes à ceux retenus pour les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2023, à l'exception des normes et interprétations adoptées dans l'Union Européenne, applicables pour le Groupe à compter du 1er janvier 2024.

2.2. EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE EN 2024

NORMES IFRS, INTERPRETATIONS IFRIC OU AMENDEMENTS D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 31 DECEMBRE 2024

Amendement à IAS 1 - Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants

En novembre 2022, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1 visant à améliorer les informations à fournir sur les dettes à long terme assorties de clauses restrictives. L'IAS 1 impose à une entité de classer une dette comme courante si elle ne peut éviter de régler la dette dans les 12 mois suivant la date de clôture. Toutefois, l'entité peut être amenée à respecter des clauses restrictives au cours de cette même période, ce qui peut remettre en question le classement de la dette en tant que dette non courante. Par exemple, une dette à long terme peut devenir courante si l'entité ne respecte pas les clauses restrictives au cours de la période de 12 mois suivant la date de clôture. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Amendement à IFRS 16 - Passif de location relatif à une cession-bail

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 relatif à l'évaluation initiale et ultérieure du droit d'utilisation et de l'obligation locative découlant d'une transaction de cession-bail. Cet amendement a été adopté par l'Union européenne le 20 novembre 2023. Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Amendement à IAS 7 et IFRS 7 - Accords de financement fournisseurs

Le 25 mai 2023, l'IASB a publié un amendement à IAS 7 et IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans les états financiers sur les effets d'accords de financement de fournisseurs, tels que les accords d'affacturage inversé, sur la situation financière, les flux de trésorerie d'une entité et sur son exposition au risque de liquidité.

Les impacts de cet amendement sont non significatifs pour le Groupe.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1er janvier 2025 sont :

Amendements à l'IAS 21 - Absence d'échangeabilité

En août 2023, l'IASB a amendé l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » afin de clarifier l'approche que doivent adopter les préparateurs d'états financiers lorsqu'ils comptabilisent des transactions en monnaie étrangère, convertissent des activités à l'étranger ou présentent des états financiers dans une monnaie différente, et qu'il existe une absence d'échangeabilité à long terme entre les monnaies concernées.

Cet amendement devrait avoir peu d'impact sur les comptes du Groupe.

2.3. METHODE DE COMPTABILISATION

Règles de consolidation et périmètre

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce directement ou indirectement le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles **Infotel** exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les sociétés du Groupe ont une date de clôture au 31 décembre, hormis Infotel IT Consulting dont la date de clôture est au 31 mars, et Altanna dont la date de clôture est au 31 août.

Transactions intra groupe éliminées dans les états financiers

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la

date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

Cours indicatif contre EUR	devise	Cours moyen 2024	Cours moyen 2023	Cours de clôture 2024	Cours de clôture 2023
Roupie indienne	INR	0,01123	0,011195	0,01124	0,01088
Dollar américain	USD	0,95429	0,92456	0,96256	0,90497
Livre sterling	GBP	1,19019	1,14954	1,20601	1,15062
Dollar canadien	CAD	0,67047	0,68512	0,66899	0,68297
Dirham marocain	MAD	0,09538	0,09127	0,09564	0,09140

Méthodes de conversion

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », chaque filiale du Groupe convertit les opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle des comptes d'Infotel Corporation est le dollar américain, celle d'Infotel Consulting UK est la livre sterling, celle d'Infotel IT Consulting est la roupie indienne, celle du groupe Adaming Maroc est le dirham marocain et celle d'Infotel Canada est le dollar canadien.

2.4. UTILISATION D'HYPOTHESES ET D'ESTIMATION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables et hypothèses déterminantes qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges et de certaines informations données dans les notes annexes.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés concernent notamment l'évaluation des écarts d'acquisition, la reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux royalties IBM ainsi que celles relatives aux prestations au forfait et l'évaluation des frais de développement.

2.5. METHODES D'EVALUATION

Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 R. Selon cette méthode, l'acquéreur comptabilise à leur juste valeur les actifs et passifs acquis et les passifs éventuels assumés.

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le prix d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant

peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

L'affectation du prix d'acquisition est réalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition. Les frais liés aux acquisitions sont pris en charge dans l'exercice. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients détenu par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur l'ancienneté moyenne des clients actifs.

Toute variation ultérieure du pourcentage d'intérêt détenu dans une filiale et qui ne conduit pas à une perte ou une prise de contrôle est comptabilisée comme une nouvelle répartition des capitaux propres consolidés entre la part du groupe et les minoritaires.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes opérationnelles.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Il est soumis à des tests de perte de valeur (voir méthode comptable décrite en note 1) chaque année ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs de dépréciation.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations acquises séparément

Elles correspondent à des logiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des logiciels, des relations clientèle évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 à 7 ans suivant la durée d'utilité estimée.

Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des logiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et l'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Constructions, installations générales	4 – 10 ans
Agencements et aménagements	4 – 10 ans
Mobilier, matériel et bureau et informatique	3 – 8 ans
Matériel de transport	4 – 5 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Il n'existe aucun contrat de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. L'ensemble des contrats de location correspond à des contrats de location simple.

Contrats de location (IFRS 16)

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend principalement le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur. Le droit d'utilisation est amorti de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette initiale sont :

- les loyers fixes ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat si son exercice est raisonnablement certain ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période sont comptabilisées en charges dans le résultat financier.

Par ailleurs, la dette peut être réestimée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Dépréciations d'actifs non financiers

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test annuel de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché) nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie comprenant :

- les flux afférents à une période de prévision de 3 ans ;
- les flux postérieurs à cette période de 3 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres charges opérationnelles*.

La segmentation en UGT retenue par le Groupe, ainsi que les paramètres de calcul utilisés pour les tests de dépréciation sont présentés à la note 1.

Créances clients et autres créances

Les créances clients et les créances d'exploitation sont comptabilisées au coût amorti. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas de difficulté de recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et les équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des

droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en réserves conformément à IAS19.

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation diminué de la rentabilité attendue des actifs du régime, est entièrement constatée en « charges de personnel. »

Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Son application au Groupe concerne à la fois les options de souscription d'actions accordées au personnel et les actions gratuites attribuées à certains salariés.

Le coût des plans de stock options et d'actions gratuites est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, appréciés à la date d'attribution.

La détermination de la juste valeur des actions gratuites est obtenue par référence au cours de bourse à la date d'attribution des dites actions, en prenant en compte les dividendes potentiels à verser par la société entre la date d'attribution et la date de jouissance des actions.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charges avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur la durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Cette comptabilisation est faite par imputation sur les « charges de personnel », la contrepartie étant portée directement en capitaux propres.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le Groupe est à la fois une société de services informatiques et un éditeur de logiciels :

- avec des prestations de conseil, d'étude, d'audit de systèmes informatiques et de TMA (Tierce Maintenance Applicative), il propose de concevoir, réaliser, maintenir et faire évoluer, en régie ou au forfait, au sein de centres de service, des projets de gestion mettant en œuvre les méthodes et techniques les plus avancées, depuis les terminaux connectés au Web jusqu'aux très grandes bases de données ; par ses formations sur mesure.
- Le Groupe a développé des logiciels pour assister les entreprises dans des domaines tels que l'aide à l'exploitation des grandes bases de données relationnelles (sécurité, performance, management), l'archivage, la gestion des données ou la qualité et les performances des applications.

Activité « Logiciels »

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Logiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des logiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- les services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...
- les royalties IBM.

La licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus.

La maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis*.

Les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation.

Le chiffre d'affaires est constitué également de royalties IBM dont la comptabilisation trimestrielle s'effectue lors de l'encaissement. Une estimation de ce chiffre d'affaire est réalisée en fin de période. En l'absence d'information de la part d'IBM à la date de publication du chiffre d'affaires, cette estimation est déterminée, par prudence, en prenant le montant le plus faible en dollars perçu au cours des quatre derniers trimestres, corrigée des annulations de royalties sur les ventes annulées d'un trimestre à l'autre.

Activité « Services »

Les prestations d'assistance technique, de conseil, de formation et de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes ».

Les prestations au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Les prestations correspondantes à ce type de contrat sont enregistrées selon l'avancement, car au moins une des conditions suivantes est remplie :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de l'entité, au fur et à mesure où celle-ci a lieu ;
- la prestation de l'entité crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation ;
- la prestation de l'entité ne crée pas un actif que l'entité pourrait utiliser autrement, et l'entité a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Ces contrats sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat ;
- le montant comptabilisé à chaque arrêté de comptes est obtenu par différence entre le budget et le montant réservé à la couverture totale des jours restant à effectuer. Il est porté

soit à la rubrique « Factures à établir » du poste « Clients et comptes rattachés » soit à la rubrique « Produits constatés d'avance » du poste « Autres dettes » en fonction de la facturation réalisée ;

- le pourcentage d'avancement d'un contrat fait régulièrement l'objet d'un suivi et d'estimation par les responsables opérationnels en rapportant le montant des coûts engagés au montant total estimé des coûts du projet.

Subventions

Le Groupe réalise, dans l'optique de croissance de ses projets informatiques, des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche. La norme IAS 20 impose aux entreprises d'affecter les subventions publiques aux coûts, charges ou actifs, qu'elles sont censées compenser. Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention publique et doit à ce titre être rattaché, soit aux frais de développement qu'il compense pour partie, soit en moins des frais de personnel.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt connus à la clôture, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et qui ne donne pas lieu à la date de transaction à une différence temporelle déductible et imposable de même montant ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

L'Autorité des Normes Comptables a communiqué le 14 janvier 2010 sur le traitement comptable de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante de la Cotisation Économique Territoriale. L'ANC annonce qu'il appartient à chaque entreprise d'exercer son jugement, au vu de sa propre situation, pour déterminer la qualification de la CVAE.

Le groupe Infotel considère que la CVAE enregistrée dans ses comptes relève du champ d'application d'IAS 12.

À ce titre, les conséquences sont la comptabilisation d'impôts différés par le résultat pour toutes les différences temporelles sur tous les actifs et passifs du bilan. Il est précisé que les actifs amortissables représentant *a minima* des produits futurs imposables à la CVAE entrent dans le champ d'application d'IAS 12 pour la reconnaissance des impôts différés passifs.

Résultats par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des stocks options et du nombre d'actions gratuites susceptibles d'être attribuées.

Information sectorielle

Selon la norme IFRS 8, l'information sectorielle est fondée sur les données internes de gestion utilisées par la Direction.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entité :

- correspondant à une activité pouvant générer des produits et pour laquelle des dépenses sont engagées, même lorsque ces produits et charges sont relatifs à d'autres composantes de l'entité ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs ainsi que l'évaluation de leurs performances ;
- pour laquelle une information financière distincte est disponible.

Les deux secteurs identifiés sont donc les « Services » et les « Logiciels » comme décrit précédemment.

3. FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Opérations juridiques

- La société Infotel SA a acquis, le 27 juin 2024, 30% des titres de la société Altanna pour 697 832 €.
- Le mandat de Président d'Infotel Conseil de Monsieur Eric FABRETTI a débuté le 1^{er} janvier 2024.
- La société Collaboratif a été absorbée par la société Coach'IS à effet au 1^{er} janvier 2024.

Contrôles fiscaux et sociaux

- Aucun contrôle n'a eu lieu en 2024.

Contexte géopolitique

La poursuite de la guerre Russo-Ukrainienne, déclenchée le 24 février 2022, n'a pas eu d'incidence directe sur la marche des affaires du Groupe, qui ne réalise aucune activité dans les zones géographiques directement concernées (Ukraine, Russie, Bélarus).

Cependant, la crise internationale qui s'en est suivie a produit de nombreux effets indirects, notamment en ce qui concerne le renchérissement des coûts de l'énergie et, plus généralement, un contexte inflationniste sur le prix des services et sur les salaires. Ces hausses de coûts ont pu toutefois être maîtrisées pour le Groupe et ont pu être compensées par des augmentations des tarifs de vente, en sorte que l'impact sur les résultats est limité.

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2024

Nom de la société	Siège social	N° SIREN	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Pays d'activité
Infotel SA	Le Valmy - 4 av Léon Gaumont – 75020 Paris	317 480 135	Société mère - tête de groupe			France
Infotel Conseil	13 rue Madeleine Michéris 92200 Neuilly sur Seine	344 122 262	IG	100 %	100 %	France
OAIO	13 rue Madeleine Michéris 92200 Neuilly sur Seine	838 059 152	IG	91,25 %	91,25 %	France
Coach'IS	26 avenue René Cassin 69009 LYON	418 951 000	IG	100 %	100 %	France
Insoft Infotel Software GmbH	Sternstr. 9-11 40479 Düsseldorf	10357360260	IG	100 %	100 %	Allemagne
Infotel Corporation	PO Box 5158 Gulfport, FL 33737	592 644 116	IG	100 %	100 %	États-Unis
Infotel Consulting UK	5 Jupiter Court Orion Business Park North Shields Tyne & Wear - NE29 7SE	09394161	IG	51 %	51 %	Angleterre
Infotel Monaco	2 rue du Rocher 98000 Monaco	01 S 03972	IG	100 %	100 %	Monaco
Infotel IT Consulting	Amarasi Towers, N°455 Block 75 Anna Sali – Teynampet Chennai-600 018	U72200TN2021FTC142170	IG	51%	51%	Inde
Groupe Adaming Maroc	119 boulevard Abdelmoumen Casablanca	377173	IG	65 %	65 %	Maroc
Infotel Canada	211-7236 rue Waverly Montréal Québec H2R0C2	1178533171	IG	100%	100 %	Canada
Altanna	76 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne	899 539 647 00060	ME	30%	30%	France

4. NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Note 1 – Écarts d'acquisition

Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours de l'année 2024 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Infotel Conseil	9 970				9 970
Insoft Software GmbH	1 003				1 003
Groupe Coach'is	431				431
ADS	461				461
Groupe Adaming Maroc	642				642
Altanna	0		630		630
Infotel IT Consulting	1083				1 083
Total	13 590		630		14 220

L'écart d'acquisition d'Infotel IT Consulting prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'écart d'acquisition de Groupe Adaming Maroc prend en compte le complément de prix prévu à 3 ans. La contrepartie de ce complément de prix est inscrite dans les autres dettes.

L'augmentation des écarts d'acquisition provient de l'acquisition des titres Altanna.

Répartition des écarts d'acquisition par UGT

Le Groupe a retenu une segmentation en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) homogène avec l'organisation opérationnelle et le système de pilotage et de reporting. Le groupe est organisé de telle façon que chaque filiale est une UGT. Pour les besoins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises, doit être affecté à chacune des UGT de l'acquéreur ou à chacun des groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités.

Tests de dépréciation

L'évaluation des écarts d'acquisition est effectuée chaque année au 31 décembre ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée par la méthode des flux futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les 3 années suivantes.
- Le taux d'actualisation est de 10 %.
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.
- Le taux de croissance à l'infini est de 2 %.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés, y compris l'écart d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est inférieure à la valeur inscrite dans les comptes.

Au 31 décembre 2024, le test de valeur indique que les écarts d'acquisition ne sont pas surévalués et qu'en conséquence aucune dépréciation n'est à enregistrer.

Les variations raisonnables des hypothèses n'entraîneraient pas de dépréciation.

Note 2 – Autres immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations					
Droits d'utilisation	49 132	(22)	103		49 213
Relations clientèle	2 986				2 986
Frais de développement	20 725		1 385		22 110
Brevets et licences	1 126			3	1 122
Logiciel Applicatif	8 962		2 324		11 286
Total	82 932	(22)	3 812	3	86 718
Amortissements					
Droits d'utilisation	19 612	(4)	5 148		24 757
Relations clientèle	2 844		71		2 915
Frais de développement	16 988		1 104		18 092
Brevets et licences	1 104		15	3	1 117
Logiciel Applicatif	4 887		1 463		6 350
Total	45 437	(4)	7 801	3	53 231
IMMOBILISATIONS NETTES	37 495	(18)	(3 989)	0	33 487

Les frais de développement inscrits à l'actif du Groupe au cours de l'exercice correspondent notamment aux projets Arcsys, HPU, Merge Backup, IDBA, DB/IQ, DEEPEO et Orlando. Ils sont amortis sur la durée probable de vie du projet qui est généralement de 7 ans.

Note 3 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Immobilisations					
Constructions	0				
Autres immobilisations	17 550	18	367	21	17 915
Total	17 550	18	367	21	17 915
Amortissements					
Constructions	0				
Autres immobilisations	12 501	8	1 541	22	14 028
Total	12 501	8	1 541	(1)	14 028
IMMOBILISATIONS NETTES	5 049	10	(1 174)	(1)	3 886

Note 4 – Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont de 16 894 k€.

Il s'agit principalement d'un placement de trésorerie de 15 000 k€ souscrit en 2022. et d'un nouveau placement de 281 k€ souscrit au cours de l'exercice par Infotel IT Consulting. Le solde correspond à des dépôts de garantie.

Note 5 – Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	55 703	66 459
Clients douteux	11	11
Factures à établir	9 536	5 459
Dépréciations	(17)	(16)
Valeur nette	65 233	71 913

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2024
Clients	16		1			17
Provisions pour dépréciations	16		1			17

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2024	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	65 233	61 033	2 568	1 775	408	(143)
%	100%	94%	4%	3%	1%	0%

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2023

Ventilation des échéances des créances clients au 31/12/2023	Total	dont non échues	dont échues depuis moins de 30 jours	dont échues depuis moins de 60 jours	dont échues depuis moins de 90 jours	dont échues depuis plus de 91 jours
Créances Clients	71 913	58 955	7 470	2 216	618	2 654
%	100%	82%	10%	3%	1%	4%

Note 6 – Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances sociales et Créances fiscales (hors impôts différés)	5 376	6 834
Créances diverses	0	0
Charges constatées d'avance	4 386	3 799
Avances et acomptes versés	42	25
Total	9 804	10 658

Note 7 – Besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023	Variation Totale	Variation de périmètre	Variation de l'exercice
Clients	65 233	71 913	(6 680)		(6 680)
Fournisseurs	(26 638)	(29 023)	2 385		2 385
Autres Créances	9 804	10 658	(854)		(854)
Autres Dettes	(68 367)	(69 230)	863		863
Besoin en Fonds de Roulement	(19 969)	(15 682)	(4 287)	0	(4 287)

Les autres dettes de 2023, présentées ci-dessus, ne prennent pas en compte le complément de prix pour Infotel IT Consulting de 1 153 k€, 572 k€ pour Groupe Adaming Maroc et 559 k€ pour OAI0.

Note 8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	56 140	50 000
Disponibilités	53 786	46 935
Trésorerie à l'actif	109 926	96 935
Découvert bancaire	(29)	(29)
Actions propres		0
Trésorerie au passif	(29)	(29)
Trésorerie nette	109 897	96 906

Note 9 – Instruments financiers actifs

En milliers d'euros	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence	117	117	117			
Actifs financiers non courants	16 894	16 894			16 894	
Créances clients	65 233	65 233			65 233	
Autres créances	9 804	9 804			9 804	
Actifs d'impôts exigibles	0	0			0	
Trésorerie	109 897	109 897	109 897			
Total des actifs	201 945	201 945	110 014		91 931	

Infotel a une option pour acquérir 21% des titres d'Altanna pendant 3 ans. Cette option est valorisée à zéro au 31/12/24.

En milliers d'euros	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers non courants	16 449	16 449			16 449	
Créances clients	71 913	71 913			71 913	
Autres créances	10 658	10 658			10 658	
Actifs d'impôts exigibles	1 075	1 075			1 075	
Trésorerie	96 906	96 906	96 906			
Total des actifs	197 001	197 001	96 906		100 095	

Note 10 – Capitaux propres

Évolution du capital

Le capital social d'**Infotel** s'élève au 31 décembre 2024 à 2 774 k€. Il est composé de 6 934 791 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,40 €.

Titres en auto-contrôle

Mouvements de titres	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice	2 462	3 430
Nombre de titres achetés	43 410	26 428
Nombre de titres vendus	36 155	27 396
Nombre de titres détenus en fin d'exercice	9 717	2 462

Valeur des titres (en euros)	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs des titres à l'ouverture de l'exercice	124 304	179 311
Achats des titres	1 901 257	1 400 923
Cession des titres au cours de l'exercice	1 624 614	1 455 930
Valeur des titres à la clôture de l'exercice	400 947	124 304

Les cessions sont valorisées au coût moyen au moment de la sortie.

Dividendes

L'assemblée générale mixte du 22 mai 2024 a décidé le versement d'un dividende de 2,00 euro par action, payé en mai 2024. Du fait des actions auto détenues, le règlement des dividendes aux tiers s'élève à 13 870 milliers d'euros.

Note 11 – Dettes Financières

Les dettes financières de 4 295 k€ sont composées des compléments de prix pour le rachat des minoritaires des entités Infotel IT Consulting, Groupe Adaming Maroc et OAIO.

Note 12 – Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Écart actuariel	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2024
Litiges	675	(5)	535	28	238	939
Départ en retraite	3 409	238		227	0	3 874
Primes d'ancienneté	450	6	40			496
Écart de conversion						
Provisions pour risques et charges	4 534	130	575	28	269	5 309

Les provisions pour litiges concernent des litiges salariaux et un litige avec un fournisseur.

Les critères retenus pour déterminer le montant des engagements de retraite sont les suivants :

- Turn-over pour les salariés de moins de 56 ans :
 - 13 % pour les employés d'Infotel Conseil et OAIO
- Turn-over pour les salariés de plus de 56 ans :
 - 0,4 % pour l'ensemble des employés du groupe

- Taux d'actualisation : 3,70 % pour les engagements de retraite (3,33 % en 2023) et 3,60 % pour la prime d'ancienneté de 10 ans (3,29 % en 2023).
- Âge de départ : 65 ans (l'allongement de la date de départ en retraite est sans incidence sur le calcul, l'âge de départ étant dans les faits supérieur à l'âge légal de 64 ans)
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de moins de 56 ans : 2,5 %
- Taux d'accroissement des salaires pour les salariés de plus de 56 ans : 1%
- Taux de charges patronales : 45 %.

La provision IDR des entités du groupe s'établit à 3 874 k€ à la fin de l'exercice 2024.

La société enregistre les écarts actuariels dans les réserves consolidées.

Note 13 – Fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et les autres passifs courants se répartissent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes locatives courantes	5 582	5 258
Fournisseurs	26 638	29 023
Dettes sociales et fiscales	37 603	41 223
Autres dettes	1 277	3 139
Produits constatés d'avance	29 486	27 775
Passifs d'impôts exigibles	507	
Total	101 094	106 418

Les autres dettes présentées en 2023 ci-dessus tiennent compte du complément de prix pour Infotel IT Consulting de 1 153 k€, 572 k€ pour Groupe Adaming Maroc et 559 k€ pour OAIO.

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des autres dettes correspondant au complément de prix sur les filiales où il existe des minoritaires.

Note 14 – Instruments financiers passifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes locatives non courantes	21 183	21 183		21 183		
Dettes locatives courantes	5 582	5 582		5 582		
Fournisseurs	26 638	26 638		26 638		
Autres dettes	68 367	68 367		68 367		
Passifs d'impôts exigibles	507	507		507		
Total des passifs	122 277	122 277		122 277		

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur en résultat	Autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes locatives non courantes	26 681	26 681		26 681		
Dettes locatives courantes	5 258	5 258		5 258		
Fournisseurs	29 023	29 023		29 023		
Autres dettes	72 137	72 137		72 137		
Passifs d'impôts exigibles	0	0		0		
Total des passifs	133 099	133 099		133 099		

Note 15 – Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Écart actuariel	Variation de la période	31/12/2024
Impôts différés actifs				
liés aux avantages au personnel	965	(32)	68	1 001
liés à la participation des salariés	953		22	975
liés aux déficits reportables	157		(31)	126
liés aux droits d'utilisation	672		(84)	588
Total	2 747	(32)	(25)	2 690
Impôts différés passifs				
liés à l'élimination des provisions réglementées				
liés aux relations clientèle	37		(26)	11
liés au retraitement de la moins- value sur échange de titres				
liés aux autres différences temporelles				
liés à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Total	37		(26)	11

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Note 16 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est composé de deux activités :

- l'une liée aux services informatiques aux entreprises,
- l'autre liée à l'édition de logiciels.

En milliers d'euros	2024			2023		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	13 330	281 493	294 823	11 530	296 017	307 547

Les Logiciels intègrent les royalties IBM, la vente et la location de logiciels ainsi que les services associés, et la maintenance des produits.

Les Services intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

Note 17 – Charges externes

En milliers d'euros	2024	2023
Sous-traitance	109 833	125 991
Autres charges externes	14 841	14 112
Total	124 674	140 103

Note 18 – Charges de personnel et effectif

Les forces productives moyennes internes (incluant les stagiaires rémunérés et les contrats d'alternance) du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont de 2 106 personnes. Sur l'exercice 2023, elles étaient de 2 117. Compte tenu de la nature de l'activité, le personnel est principalement composé de cadres.

En milliers d'euros	2024	2023
Rémunérations	92 074	89 880
Charges sociales	36 644	36 017
Actions gratuites	2 673	2 620
Participation des salariés aux résultats	3 899	3 814
Engagements au titre des indemnités de fin de carrière	(92)	304
Provision litige salarié	(204)	248
Frais de développement activés	(3 918)	(3 503)
Crédit d'impôt sur charges de personnel non activées	(207)	(320)
Amortissement du crédit d'impôt recherche rattaché au frais de développement	(456)	(469)
Remboursements et transferts de charges liés au personnel	(179)	(1 214)
Total des charges de personnel	130 233	127 377

Note 19 – Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023
Rémunération des comptes à terme	3 274	1 733
Intérêts des comptes courants bancaires		
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3 274	1 733
Gains de change	84	66
Pertes de change	(257)	(108)
Intérêts IFRS 16	(694)	(818)
Actualisation complément de prix	(1 389)	(184)
Autres produits et charges financières	(2 256)	(1 044)
Résultat financier	1 018	689

Note 20 – Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023
Impôt à payer au titre de l'exercice	6 262	6 521
Impôt différés IS	39	(65)
CVAE	476	595
Charge d'impôts	6 777	7 051

La preuve d'impôt est la suivante

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023
Résultat net avant MEE	18 810	18 512
Charge d'impôts	6 777	7 051
Résultat avant impôts	25 587	25 563
Taux courant d'IS applicable à la société mère	25%	25%
Charge d'impôt théorique	6 397	6 391
TVS et amortissements non déductibles	9	12
Différences temporelles et taux		
QP frais et charges	58	34
Effets des crédits d'impôt et des subventions fiscales	(31)	(240)
Résultat Monaco	(297)	(334)
Résultat Groupe Coach'IS	(7)	(33)
Résultat Infotel Corp	(146)	(19)
Résultat Infotel UK Consulting	1	(9)
Résultat Insoft Infotel Software	74	73
Résultat Infotel Canada	1	(20)
Résultat Maroc	(51)	(56)
Résultat Infotel India	(1)	26
Attributions actions gratuites	668	655
CSB	189	173
CVAE nette d'IS	357	446
Plus-valule AP et IBC	(8)	(0)
Autres	(429)	(47)
Charge d'impôt comptabilisée	6 803	7 051

Note 21 – Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont constitués par la société OAIO détenue à 91,25 % par le Groupe, par la société Infotel Consulting UK détenue à 51 %, la filiale Infotel IT Consulting à 51%, et Groupe Adaming Maroc détenue à 65%.

Note 22 – Résultat par action

	2024	2023
Résultat net part du groupe	18 485	18 073
Nombre d'actions composant le capital social	6 934 791	6 890 558
Dont actions propres détenues	9 717	2 462
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	6 925 074	6 888 096
Résultat par action	2,67	2,62
Nombre moyen de stock-options potentielles dilutives en circulation	0	0
Nombre moyen d'actions gratuites en circulation	50 565	44 233
Nombre moyen d'actions dilutives du capital social	50 565	44 233
Résultat dilué par action	2,65	2,61

6. INFORMATION SECTORIELLE

L'activité du groupe Infotel se compose de deux secteurs, l'un relatif aux logiciels et le second relatif aux services.

État du chiffre d'affaires par secteur

En milliers d'euros	2024			2023		
	Logiciels	Services	Total	Logiciels	Services	Total
Chiffre d'affaires	13 330	281 493	294 823	11 530	296 017	307 547

Les prestations informatiques intègrent les métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à maîtrise d'œuvre, ainsi que le conseil autour de la digitalisation. L'offre commerciale du groupe est principalement une offre globale et transversale.

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En milliers d'euros	2024	%	2023	%
France	266 776	90,5%	277 788	90,3 %
Europe	21 537	7,3%	24 048	7,8 %
États-Unis	6 510	2,2%	5 711	1,9 %
Total	294 823	100 %	307 547	100 %

Clients représentant plus de 10 % du chiffre d'affaires

Deux clients représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

Répartition du chiffre d'affaires des dix plus gros clients de l'activité Services

CA par Client (k€)	2024	% CA 2024	2023	% CA 2023
Client N° 1	43 483	15,4 %	51 829	16,9 %
Client N° 2	32 162	11,4 %	30 069	9,8 %
Client N° 3	27 477	9,8 %	26 579	8,6 %
Client N° 4	24 612	8,7 %	25 404	8,3 %
Client N° 5	22 373	8,0 %	22 174	7,2 %
Client N° 6	16 423	5,8 %	18 606	6,1 %
Client N° 7	15 184	5,4 %	16 486	5,4 %
Client N° 8	7 962	2,8 %	7 805	2,5 %
Client N° 9	7 141	2,5 %	6 113	2,0 %
Client N° 10	5 774	2,1 %	4 718	1,5 %

Répartition des actifs par secteur

En milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
	Logiciels	Services	Logiciels	Services
Actifs non courants	19 191	52 103	20 398	54 933
Actifs courants	20 881	164 053	15 172	165 380
Total	40 072	216 156	35 570	220 313

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Facteurs de risques financiers

Risque de crédit

Concernant le risque de crédit relatif aux actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire principalement les clients, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. L'analyse de l'âge de ces actifs financiers échus et non dépréciés est présentée en « Note 5 – Créances clients ».

Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le Groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de son absence d'emprunt et de la trésorerie excédentaire dont il dispose.

Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le Groupe n'ayant aucun endettement financier, il n'est pas exposé à une évolution des taux d'intérêt.

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement les royalties IBM qui sont libellées en dollar et les facturations de redevances par le Groupe à la filiale américaine. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que l'euro s'élève :

- Pour le dollar, à 3 121 k\$ ou 2 979 k€ (973 k\$ ou 881 k€ au 31 décembre 2023). Elle est composée de l'actif net de la filiale américaine, des royalties IBM du 4T24 et de la trésorerie en \$ détenue par Infotel Conseil.
- Pour la livre sterling, à 2 895 k£ ou 3 492 k€ (2 383 k£ ou 2 742 k€ au 31 décembre 2023). Elle est composée uniquement de l'actif net de la filiale anglaise.
- Pour la roupie indienne, à 32 590 kINR ou 366 k€, (13 979 kINR ou 152 k€ au 31 décembre 2023), uniquement composée de l'actif net de la filiale indienne.
- Pour la filiale marocaine, à 9 603 kMAD ou 918 k€ (4 545 kMAD ou 415 k€ au 31 décembre 2023) uniquement composée de l'actif net de la filiale.
- Pour la filiale canadienne, à 159 kCAD ou 106 k€ (117 kCAD ou 80 k€ au 31 décembre 2023) uniquement composée de l'actif net de la filiale.

c. Risque sur actions

Les valeurs mobilières de placement détenues par le Groupe sont exclusivement constituées d'OPCVM monétaires. Le risque lié à l'évolution des marchés financiers est de ce fait limité.

Par ailleurs, Infotel détenait, au 31 décembre 2024, 9 717 de ses propres actions, pour un montant total de 400 947 €, soit un prix moyen d'achat de 41,26 €.

Engagements hors bilan

Infotel a une garantie d'exécution de 5k€ au CIC.

Honoraires des commissaires aux comptes

en k€	Forvis Mazars		Constantin Associés		Mazars ACA		Constantin Associés	
	2024		2024		2023		2023	
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	85	47	85	52	59	44	70	41
- Filiales intégrées globalement	74	41	56	34	75	56	54	32
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
<i>Sous total</i>	159	88	141	86	134	100	124	73
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (*)								
- R.S.E.	22	12	22	14			16	9
- ESEF							25	15
- Travaux non récurrents							6	3
<i>Sous total</i>	22	12	22	14			47	27
TOTAL	181	100	163	100	134	100	171	100

Passifs éventuels

À notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Infotel et de ses filiales.

Événements postérieurs à la date de clôture

La société Infotel a décidé d'attribuer, lors du Conseil d'administration du 31 janvier 2025, 50 565 actions gratuites.

*Transactions avec les parties liées***Rémunération des dirigeants**

Le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de direction et à raison des fonctions qu'ils exercent dans le groupe Infotel s'élève pour l'exercice 2024 à 656 k€.

Le groupe n'a pris aucun engagement en matière d'avantages post carrières au profit de ses dirigeants (indemnité de départ en retraite, indemnité de rupture...).

Autres transactions

Il n'existe pas de transactions avec d'autres parties liées.